



BUREAU PLENIER

Vendredi 18 octobre 2024 (Réunion électronique)

Président : Pascal PARENT.

Présents : Lilian JURY, Denis ALLARD, Didier ANSELME, Dominique DRESCOT, Pierre LONGERE, Joël MALIN, Pascal PEZAIRE, Guy POITEVIN, Chrystelle RACLET, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT, Yves BEGON, Nicole CONSTANCIAS, Roland LOUBEYRE.

Assiste à Lyon : Méline COQUET.

80-80-80-80-80-03-03-03-03-03-

Le Bureau Plénier,

Accuse réception des propositions de conciliation concernant les dossiers opposant le club du F.C. TRICASTIN, un licencié de GOAL F.C. et le club de l'U.S. CORBELIN à la LAuRAFoot suite aux décisions de la Commission Régionale d'Appel.

1/ Proposition de conciliation – Dossier F.C. TRICASTIN :

Rencontre : F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDRAN / F.C. TRICASTIN du 10 février 2024 (Senior Départemental 3).

Après avoir pris connaissance de la proposition de conciliation transmise à la LAuRAFoot le 10 octobre 2024 de ramener la sanction infligée le 17 juillet 2024 par sa commission d'appel à Messieurs Milloud et Mourad TAHARY à sept matchs de suspension ferme, **le Bureau Plénier de la LAuRAFoot décide à l'unanimité, eu égard à la gravité des faits, de la refuser.**

2/ Proposition de conciliation d'un licencié de GOAL F.C. :

Rencontre : A.S. CHANDIEU HEYRIEUX / DOMTAC F.C. du 21 avril 2024 (Senior Départemental 1).

Après avoir pris connaissance de la proposition de conciliation transmise à la LAuRAFoot le 09 octobre 2024 de réduire à sept matchs (au lieu de douze matchs) la sanction prononcée le 17 juillet 2024 par sa commission d'appel à l'encontre dudit licencié, **le Bureau Plénier de la LAuRAFoot décide à la majorité de l'accepter (application du barème disciplinaire).**

3/ Proposition de conciliation – Dossier U.S. CORBELIN :

Après avoir pris connaissance de la proposition de conciliation transmise à la LAuRAFoot le 16 octobre 2024 d'enlever les cachets mutations sur les licences de six licenciés du club, ce qui a été refusé par la Commission Régionale de Contrôle des Mutations lors de sa réunion du 12 août 2024, **le Bureau Plénier de la LAuRAFoot décide à l'unanimité de l'accepter**, en raison d'une erreur de ladite Commission Régionale dans le traitement de ce dossier.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE